



**SNICAC · SNNA · SNPACM**



<https://www.fodgac.fr>

**PROTOCOLE**

6 mai 2024

## POURQUOI FO SIGNE LE PROTOCOLE

Après quinze mois d'une négociation laborieuse, le gouvernement a décidé de clore les discussions le 30 avril dernier et de soumettre à la signature de l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la DGAC la version finale du Protocole 2023/2027.

Pendant 15 mois, chacun des syndicats FODGAC a cherché à améliorer les contreparties sociales du protocole pour l'ensemble des personnels de la DGAC : techniques, administratifs, contractuels, ouvriers d'État, personnels des services médico-sociaux, PNT et agents MTECT.

Ce protocole est très déséquilibré mais il s'applique à tous. Les syndicats FODGAC mettront tout en œuvre pour que sa mise en œuvre se fasse dans l'intérêt commun.

**Face au risque important d'un accord de branche avec un seul syndicat corporatiste, FO a donc pris ses responsabilités et décidé de signer le protocole.**

FO souhaite ainsi préserver la logique protocolaire, garante de l'unité de la DGAC au sein de la Fonction publique de l'État.

Signer ce n'est pas donner un blanc-seing et FO continuera, en tant que signataire, à défendre les personnels dans toutes les instances de mise en œuvre de ce protocole.

FO reviendra rapidement vers vous pour détailler les mesures obtenues.

